

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 26 novembre 2018.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Madame Michèle LAGACHERIE suppléant de Monsieur David CABLAT

Procurations : Mme Maria MENDES CHARLIER à Madame Roxane MARC, Monsieur Henry MARTINEZ à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : M. Gérard CABELLO, Monsieur René GARRO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Annie LEROY

Absents : M. René GOMEZ, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président – Depuis le Conseil communautaire du 22 octobre 2018.

Le conseil prend acte des décisions suivantes :

N°	Décisions diverses prises par le Président	Date
D2018-16	Avenant n°1 à l'autorisation d'occupation du domaine public de l'abbaye d'Aniane - Service Culture / Commune d'Aniane	03/10/2018
D2018-17	Atelier 3 - Hôtel d'entreprises de Trois Fontaines - Le Pouget - Contrat de location à la société ZEPHYR EXALTO	17/10/2018
D2018-18	Avenant n°1 à l'autorisation d'occupation du domaine public de l'abbaye d'Aniane - Association Riffi danse théâtre.	23/10/2018

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 25 000€ HT (art.27 Décret Marchés Publics du 25 mars 2016)

Date	N° command	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
27/08/2018	BC18 1715	Travaux abbaye Aniane	L'Art maux derne (34230)	18425,01	22110,01	2313 / 1024	OG5	BP
27/08/2018	BC18 1717	Travaux abbaye Aniane	ECR 34 (34150)	3525,8	4230,96	2313 / 1024	OG5	BP
27/08/2018	BC18 1718	Travaux abbaye Aniane	Cédric Plinger Désigner (34150)	4426,82	5312,18	2313 / 1024	OG5	BP
29/08/2018	BC18 1722	Analyse des données sigle de Bonelli	La Salsepareille (34800)	9 780,00 €	9 780,00 €	611	ENV	BP
30/08/2018	BC18-1734	Remplacement armoire PR Pouget	SPIE INDUSTRIE	4 099,52 €	4 919,42 €	21562	EAU	BP
30/08/2018	BC18-1735	Remorque Goudron	TP PARTNERS	5 900	7 080	2182	EAU	BP
30/08/2018	BC18-1737	Achat d'un véhicule type 4x4	UGAP	25 258,89	30310,67	2182	EAU	BP
30/08/2018	BC18-1739	Achat d'un véhicule Jumpy Fourgon	UGAP	18 684,12	22420,94	2182	EAU	BP
31/08/2018	BC18-1603	Fourniture de 2 groupes de pompage SULZER XFP81 à 2470 euros HT selon devis 1807190915 EM	HYDRAUSTAB	4 940,00	5928	2188	ASS	BP
10/09/2018	BC18 1807	Travaux réseau EP abbaye Aniane	Citec (34725)	7470	8964	2313	OG5	BP
10/09/2018	BC18-1809	Travaux d'entretien des berges et du lit de la Mos son dans la traversée de la ville de Montarnaud	CIEL VERT	9 836,11	11803,33	611	GEMAPI	BP
10/09/2018	BC18-1810	Achat Renault Zoé Q90 Life selon devis 35486223	UGAP	18 297,09	21 956,51	2182	EAU	BP
11/09/2018	EG18-00303	TRAITEMENT BOUES STEP GIGNAC	COMPOST ENVIRONNEMENT	8 669,89	9 536,88	611	ASS	BP
13/09/2018	EG18-00308	FOURNITURES POUR ENTRETIEN	BAURES	9 076,39	10 894,07	6063	EAU	BP
20/09/2018	EG18-00363	LOYER 4EME TRIMESTRE	IMMOBILIERE LUTECE	13 949,50	16 739,40	6132	EAU	BP
21/09/2018	BC2018-1859	1 palette de 600kg à 3.02euros le Kg1 palette de 600 kg à 2.75euros le Kg	SOLENIS FRANCE SAS	6 112,00	7 334,40		ASS	BP
21/09/2018	BC18 1880	Evacuation eau usée local temporaire creche Montarnaud	MORA (34150)	4 895,00	5 874,00	2313	AE	BP
21/09/2018	BC18 1884	Travaux aménagement local SOM	ZAYIF ARTISAN (34500)	9 100,00	10 920,00	2313	AE	BP
21/09/2018	BC18 1886	Carburant	Charvet la Mure (34740)	11 760,00	14 112,00	60622	SOM	BA SOM
24/09/2018	BC18 1892	Isingoo ZE	UGAP (34076)	19 322,04	23 185,90	2182	SOM	BA SOM
24/09/2018	BC18 1894	Bover fourgon premium	UGAP (34076)	20 647,70	24 707,49	2182	SOM	BA SOM
24/09/2018	BC18 1895	ZOE Q90	UGAP (34076)	18 297,10	21 955,97	2182	AE	BP

Marchés à procédure adaptés conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Conseil Communautaire Octobre 2018

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	Montant HT	Durée	Date de Notification
2018-386	Élaboration du plan de paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault (raliance du marché 2018-379 déclaré sans suite)	/	GROUPEMENT CAUDEIX (69001 LYON) / WILLIAM PALMER (93230 ROMAINVILLE) / KAROLINA SAMBORSKA (93230 ROMAINVILLE)*	52 900	12 mois	27/09/2018
2018-387	Raliance SIG suite réalisation	/	GISMARTWARE	156 326 €	3 ans	15/10/2018
2018-388	Travaux de renouvellement de branchement Vandemian	/	SADE COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE (34740 VENDARGUES)	98 875 €	3 mois	01/10/2018
2018-391	Construction d'un bâtiment multi-accueil à Montarnaud - lot électricité (raliance du marché 2017-356-04 réalié)	/	ODL MEDITERRANEE (34000 MONTPELLIER)	127 092,00 €		05/10/2018
2018-393	Renouvellement des réseaux EU et AEP - Commune de Jonquières	/	SADE COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE (34740)	136 815,00 €	4 mois	01/10/2018
2018-401	Travaux de démolition parcelle AS15,16,176 - ZAC La Croix à Clernac	/	ROUVIER (34700 LODEVE)	28 900,00 €	1,5 mois	19/10/2018

Rapport 1.2 : Détermination des ratios « PROMUS - PROMOUVABLES » - Avancements de grade et création des postes correspondants au tableau des effectifs.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les ratios ainsi proposés,

a) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie C - année 2018 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promovables pour l'année 2018	Ratio en %	Nombre de nominations possibles en 2018
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	/	1	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	/	5	40	2
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	/	1	100	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	/	16	0	0
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	/	2	0	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	/	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	/	8	0	0
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	/	1	100	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	/	1	100	1

b) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie B - année 2018 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promovables pour l'année 2018	Ratio en %	Nombre de nominations possibles en 2018
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	/	1	100	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	/	1	0	0

c) Détermination des ratios "promus-promouvables" - catégorie A - année 2018 :

Grade d'origine	Grade d'accès	Modalités d'accès	Nombre de promovables pour l'année 2018	Ratio en %	Nombre de nominations possibles en 2018
Ingénieur	Ingénieur principal	/	1	0	0
Attaché	Attaché principal	/	2	50	1
Attaché de conservation du patrimoine	Attaché principal de conservation du patrimoine	/	1	0	0
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	/	1	0	0
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	/	1	0	0

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Rapport 1.3 : Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault - Convention 2018 entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et les Communauté de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, et de la Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention relative au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault, à conclure au titre de l'année 2018 avec le Sydel du Pays Cœur d'Hérault, les communautés de communes du Clermontais et du Lodévois et Larzac;
- d'approuver en conséquence le versement d'une subvention d'un montant de 8 400 € destinée à financer l'unité mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault ;
- d'autoriser le 1er vice-président, Monsieur Jean-François SOTO à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Budget principal 2018 - Décision modificative n°4.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°4 d'un montant de + 0 € au sein de la section de fonctionnement du Budget principal 2018.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
014-739211 « Reversement de fiscalité »	+ 12 000€	
022-022 « Dépenses imprévues » (34 862 € après DM n°3)	- 12 000€	

Rapport 2.2 : Attribution de compensation 2018 - Mise à jour des montants d'attribution de compensation 2018 suite à la mutualisation.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le montant corrigé des attributions de compensation des communes membres pour l'année 2018 selon le tableau présenté ci-dessous, après retenue du coût des services communs dans le cadre du schéma de mutualisation,
- d'inviter Monsieur le Président à communiquer aux communes membres la présente délibération.

Les montants à retenir sur les attributions de compensation au titre des services communs et de l'exercice 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Montant AC 2018 sans mutualisation	Juridique	Observatoire fiscal	Informatique	Ingénierie Urbanisme	RH formation	Groupement d'achats	Assistance marchés publics	Montant AC 2018 avec mutualisation
ANIANE	166 205,00	2 675,88	0		2 084,72		1 042,58	2 725,00	157 676,82
ARBORAS	6 164,10						26,46		6 137,64
ARGELLIERS	73 126,01	2 675,88	0	908,00	2 084,72	6 692,67	255,69	545,00	59 964,05
AUMELAS	12 208,66								12 208,66
BELARGA	171,90	2 675,88		605,00	2 084,72		179,68		-5 373,38
LA BOISSIERE	11 650,84			605,00	2 084,72		312,93		8 648,19
CAMPAGNAN	1 706,00			303,00	2 084,72		264,93		-946,65
GIGNAC	291 842,95	2 675,88	0	4 842,00	2 084,72	6 692,67			275 547,68
JONQUIERES	914,34			303,00			108,50		502,84
LAGAMAS	2 129,99								2 129,99
MONTARNAUD	347 556,82						1 501,12		346 055,70
MONTPEYROUX	251 824,15		0	908,00	2 084,72				248 831,43
PLAISSAN	6 892,57						358,79		6 533,78
POPIAN	-1 486,66								-1 486,66
LE POUGET	56 722,22	2 675,88	0	1 210,00	2 084,72	6 692,67	705,69	2 725,00	40 628,26
POUZOLS	28 582,88		0	757,00	2 084,72		232,46		25 508,70
PUECHABON	11 262,01		0	303,00					10 959,01
PUILACHER	-1 619,80			454,00	2 084,72		139,97		-4 298,49
SAINT ANDRE DE SANGONIS	124 997,32	2 675,88	0	6 052,00	2 084,72		2 433,22		111 751,50
SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE	11 131,00				2 084,72				9 046,28
SAINT GUILHEM LE DESERT	23 420,00								23 420,00
SAINT GUIRAUD	6 024,35			151,00	2 084,72		62,19		3 726,44
SAINT JEAN DE FOS	15 936,43		0	908,00	2 084,72		595,72		12 347,99
SAINT PARGOIRE	70 674,44	2 675,88	0	6 355,00	2 084,72	6 692,67	894,57	2 725,00	49 246,60
SAINT PAUL ET VALMALLE	31 463,39		0	454,00			313,25		30 696,14
SAINT SATURNIN DE LUCIAN	8 844,82						78,04		8 766,78
TRESSAN	1 652,84	2 675,88		454,00	2 084,72	6 692,67	183,21	545,00	-10 982,64
VENDEMIAN	8 598,44				2 084,72				6 513,72
Total	1 568 597,01	21 407,04	0	25 572,00	35 440,24	33 463,35	9 689,00	9 265,00	1 433 760,38

Rapport 2.3 : Indemnité du comptable du Trésor Public - Indemnité de conseil allouée au Trésorier de Gignac pour l'exercice 2018.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein (100%) au Trésorier de Gignac, Monsieur Dominique MONESTIER, pour une durée de 360 jours au titre de l'année 2018, soit 3 945,66 € brut ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Culture

Rapport 3.1 : Ecole de musique intercommunale - Interventions en milieu scolaire - Convention de partenariat avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, à conclure pour l'année scolaire 2018-2019 avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés en arts et culture à l'école maternelle ou élémentaire.

Celle-ci rappelle les conditions générales d'organisation et de concertation tout en précisant les rôles de l'enseignement et de l'intervenant. Elle est à renouveler chaque année scolaire.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités afférentes à sa bonne exécution.

Rapport 3.2 : Ecole de musique intercommunale - Convention annuelle 2018/2019 entre le Conseil Départemental de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention annuelle de partenariat 2018/2019 à conclure avec le Conseil départemental de l'Hérault,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Développement économique

Rapport 4.1 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 24 - Entreprise SARL GALILÉ.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser la commercialisation au profit de la SARL GALILÉ, du lot n° 24 situé sur le Parc d'Activités Economiques "La Tour" à Montarnaud, d'une superficie de 698 m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 52 350€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 4.2 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "La Tour" - Montarnaud - Commercialisation du Lot 10 - Entreprise SARL POIVRE D'ÂNE.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser la commercialisation au profit de la SARL Poivre d'âne, du lot n° 10 situé sur le Parc d'Activités Economiques "La Tour" à Montarnaud, d'une superficie de 662 m² sur la base de 75 € HT/m², soit un montant total de 49 650€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 4.3 : Ecoparc Cœur d'Hérault ZAC La Garrigue - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2017 relatif au traité de concession signé avec Territoire 34.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le compte-rendu à la collectivité (CRAC), arrêté au 31 décembre 2017 présenté par Territoire 34 au titre du traité de concession relatif à l'opération « Ecoparc Cœur d'Hérault » à Saint-André-de-Sangonis.

Rapport 4.4 : ECOPARC LA GARRIGUE CŒUR d'HERAULT - Saint-André-de-Sangonis - Avenant N°1 à la convention de partenariat signée entre le département de l'Hérault, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Saint-André-de-Sangonis, portant modification de la participation financière.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat signée en 2014 entre le Conseil départemental de l'Hérault, la Communauté de communes et la commune de Saint-André-de-Sangonis portant sur les modalités de participation financière de la communauté de communes et du conseil départemental, chacune étant abaissée de 55 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 4.5 : Adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local - A compter du 1er janvier 2019.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à l'Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (ARADEL) à compter du 1er janvier 2019 ;
- de se prononcer favorablement sur le montant de principe de la cotisation annuelle à hauteur de 250 € ;
- de désigner Monsieur Philippe SALASC à l'effet de représenter la communauté de communes à l'assemblée générale de l'association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Enfance / jeunesse

Rapport 5.1 : Convention Territoriale Globale (CTG) de Services aux Familles 2018-2021 - Approbation de la CTG entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la Convention territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour la période 2018 à 2021,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution, en ce compris la signature du contrat enfance jeunesse.

Rapport 5.2 : Réseau Départemental Jeun'Hérault - Adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et approbation de la convention avec le Conseil départemental de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au "Réseau Départemental Jeun'Hérault",
- de valider en conséquence les termes de convention à conclure avec le Conseil départemental de l'Hérault "pour la durée d'adhésion du membre au réseau",
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 26 novembre 2018 comporte 6 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 27 novembre et le 27 janvier 2019.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.